

ad Cisterciense Capitulum venientes, tam se quam suam universitatem per carissimum filium nostrum Bernardum Clarevallis abbatem in unitatem Cisterciensis Congregationis et Ordinis suscipi a Nobis presentibus humiliter postularunt. Eorum itaque religiosam devotionem in Domino commendantes paternè charitatis debito sumus congavisi, scientes scriptum esse: *frater qui adjuvatur a fratre, ambo consolantur*. Quocirca secundum eorum gratum Deo et laudabile desiderium, tam eos quam vos sancto illo collegio sociantes, Apostolica auctoritate statuimus ut hec amabilis et jucunda societas futuris temporibus inviolabiliter observetur. Prefato igitur filio nostro Savigniacensi Abbati tanto vos pro-

pensius filialem obedientiam secundum ejusdem Ordinis instituta exhibere precipimus, quanto acientius pro vestra salute cognoscitur laborare. Si quis autem contra hujus nostre confirmationis paginam scienter venire temptaverit, indignationem Omnipotentis Dei et BB, Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum. Datum apud Segnanum XIII Kal. Octobris, 1148. » (Cf. Manrique, *Ann. Cist.* ann. 1148. cap. VII.)

Il existe une *Histoire du pontificat d'Eugène III*, par dom Jean Delannes, bibliothécaire de Clairvaux; Nancy, 1737, 1 vol. pet. in-8°. — Ce religieux dit dans sa préface qu'il s'appliquait depuis trois ans à une histoire de l'abbaye de Clairvaux.

## N° 16.

## Clairvaux acquis par le gouvernement.

D'après un décret du 16 juin 1808, le Gouvernement se rendit acquéreur de l'ancienne abbaye de Clairvaux. La vente lui en fut faite le 27 août 1808, par M. Antoine-Pierre Rousseau, propriétaire manufacturier, membre du collège électoral du département de l'Aube. M. Rousseau l'avait acquise lui-même du sieur Cauzon, premier acquéreur, le 2 vendémiaire an VIII. (24 sept. 1799.)

Clairvaux fut vendu au Gouvernement moyennant la somme de 350,000 fr.

Je lis les détails suivants dans un état des bâtiments, dressé le 8 nov. 1808 par M. Gilbert, architecte des bâtiments civils près du ministère de l'intérieur.

ART. 27. — *Eglise*. « En sortant des cloîtres, on entre à l'église au droit de la croisée.

Cette église a été transformée en salle de verrière; elle est disposée et forme nef et bas-côtés dans sa plus grande dimension, à prendre du portail à la croisée.... En face de la nef, dans la partie de la croix, est un rond-point avec colonnes et galerie, et sur la gauche, au nord, une sacristie. »

Un rapport du même architecte apprend qu'en

1812 l'église était, sinon entièrement, au moins aux trois quarts démolie.

Dans la chapelle actuelle des détenus, à Clairvaux, j'ai vu, en 1846, un bon tableau en grisaille représentant saint Malachie en habit de moine, la mitre en tête, et couché sur sa crosse. Des anges lui jettent des fleurs.

Quelques personnes croient y trouver l'image de saint Bernard, faute de se rappeler que le grand abbé ne porta jamais la mitre, et que, jusqu'à son trente-troisième successeur, Etienne de Soisy, elle ne parut pas sur la tête des abbés de Clairvaux.

« Stephanus de Sossiano, dicitur les *Elogia* de dom Antoine Saulnier, XXXIV Abbas Clarevallis, anno Domini 1380, sacre theologie professor, quondam abbas de Pruliaco, abbatizavit hic annis viginti duo, hic fuit primus myrtratus.

*Hic Stephanus de Sossiano, dictus quoque Doctor Primo Pruliaco recit et hancque domum Annis bis denis qui prae fuit atque duobus.*

*Primus myrtratus extitit hic Dominus.* » (Cf. *Gall. Christ.* t. IV, col. 809)

## N° 17.

## Extraits des inventaires de Clairvaux relatifs à saint Bernard et à saint Malachie.

## A.

## I. INVENTAIRE DE 1504 (1).

Inventarium sacristie Clarevallis, factum die decima quinta mensis decembris, anno Domini millesimo quingentesimo quarto tempore Reverendi in Christo Patris et Domini, Domini Johannis quadragiesimi Abbatis Clarevallis, sacre Theologie professoris (Johannes de Cabilone); in presentia Reverendi in Christo Patris, Domini Petri de Vireyo, senioris Abbatis, et Nonnorum (pro *Domnorum*) Nicolai de Parisiis Prioris, et Jacobi de Sezania sacristae ejusdem monasterii.

F° 4, R° et V°. Tabula magna cum portis.

Primo loco est tabula cum portis, in quarum superficie sunt duo Angeli elevati; quæ facta fuit tempore Domini Guillelmi, XII Abbatis Clarevallis, et Nonnorum Petri et Drogonis sacristarum, ex XXXV marcis argenti, et II marcis auri; continens plures lapides preciosas, videlicet XVI balais, et saphiros XXXI, et alias lapides minoris pretii. In hujus tabulae medio collocata est portio Dominicæ crucis quæ missa fuit Beato Bernardo a patriarcha Jerosolymitano, sicut ipse scribit ad ipsum patriarcham in quadam epistola (2) et a tempore ipsius

(1) Copies exécutées au XVIII<sup>e</sup> siècle. — (Archives de l'Aube.)

(2) S. Bern. op., *Epist.* CLXXV. *Nota*. — Eadem

diu sola fuit in Claravalle... in eadem tabula continentur istæ reliquiæ... digitus B. Bernardi — vacuum reperitur vasculum digiti.

F° 2, R°. Tabula crucis missæ Beato Bernardo ab Almarico rege Jerosolymitano.

Secundo loco est tabula argentea continens IX marcis argenti et I marcem auri; quam fieri fecit in Claravalle, Hugo, quondam Abbas sancti Gileni (S. Guilain, D. de Cambrai), tunc autem monachus Clarevallis, tempore Nonnorum Anselmi, Petri et Drogonis sacristarum: in ejus tabulae medio, in eminentiori parte posita est crux, quam miraculose misit Almaricus rex Jerosolymitanus in Claramvallem, post plurimos annos a transitu Beati Bernardi ab eodem in somnio admonitus, sicut in tractatu de eadem plenius continetur (3).

D ligni Dominicæ particula insignis etiam nunc visitur in thesauro Clarevallensi.

(3) Manrique (*Ann. Cist.*, 1173) raconte l'expédition d' Amaury I<sup>er</sup>, roi de Jérusalem; l'apparition de S. Bernard à ce prince et l'envoi d'un fragment de la vraie croix à Clairvaux par ce dernier. Son récit est tiré d'anciens manuscrits. On le retrouve dans *Op. S. Bern. Gaufridus*, III, 26. Dans Manrique, comme dans l'édition de Mabillon, la relation se termine ainsi: « Homo utique boni testi-

F° 5, V°. — Undecimo loco est vas quoddam quod factum fuit tempore Nonnorum Petri et Drogonis sacristarum Clarevallis, ex III marcis et dimidia argenti, in quo collocata est crux Dominica, quam attulit in Claramvallem Nonnus Eyrardus de Baris, quondam Magister Templi, postea monachus Clarevallis; avunculus Domini Adam Morinensis Episcopi, postea monachi Clarevallis. In hoc vase positus fuit dens sancti Bernardi, qui delatus est Parisi.

F° 8, R°. — Sequuntur capita.

Voyez au commencement de ma lettre les paragraphes de cet inventaire, relatifs au chef de S. Bernard, et à celui de S. Malachie.

F° 9, R°. — On trouve cette indication: Ea quæ sequuntur fuerunt addita inventario sacristie Clarevallis, tempore Domini Petri de Vireyo, tunc Abbatis, et Domni Jacobi de Sezania sacristæ.

F° 9, V°. — Duo pulchræ, magnæ et altæ imagines Beate Mariæ Virginis et sancti Bernardi, cum suis pedibus, diadematis, et cæteris ornamentis valde beneficiis et operatis et deauratis: simul ponderantes CLXXVI marcas III uncias, VII tresellos.

F° 10, R°. — Imago Beati Bernardi per se ponderat XCII marcas, VII uncias, V tresellos; sicut patet per declarationem, partium ejusdem imaginis; cujus solum corpus ponderat XXX marcas, III uncias cum dimidia; caput vero duo brachia et diadema ponderant XXVII marcas, III uncias cum dimidia; ecclesia et crossa sine baculo ponderant XVI marcas, VI uncias, V tresellos; pes vero cum repositoio reliquiarum sine crystallo ponderat XVIII marcas, II uncias; quæ omnes partes simul junctæ efficiunt totale pondus XCII marcarum, VII unciarum, V tresellorum; sub ejus pede in phylacterio continentur reliquiæ sequentes; videlicet: de costa Beati

monii et conversationis honestæ tam a mendacii suspitione remotus, quam a vitæ corruptionibus alienus. » — Le Ms. n° 6 de la bibliothèque publique de Troyes, in-f° de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, donne l'histoire du fragment de la vraie croix envoyé à Clairvaux par Amaury. — « *Quomodo rex Jerusalem sanctam crucem, quam in preliis gestabat, apparente et jubente sibi sancto Bernardo, Claramvallem misit.* »

Mais, après *alienus*, on lit ce qui suit: « *Exultet ergo in Domino Clarevallensis ecclesia, tanti muneris sublimata fastigio, et incomparabilis thesauri certissima possessione donata, salutaris ligni possessione gloriatur. Procul hinc totius dubietatis et ambiguae suspitionis occasio, ubi tam celebris astipulatione miraculi, et autentico sublimium testimonio personarum, certam sacri stiptitis portionem exploratæ veritatis approbat certitudo. Viderint alii qui se ejusdem benedictionis participes suspicantur, viderint, inquam, duo veritatis judicio de vero ligno sanctissimæ crucis constet esse quod possident. Nos certe de nostro ambigere non permitimur, qui in hujus rei non jam fide, sed cognitione certissima, tam supernæ revelationis miraculo, quam regis pietatis testimonio solidamur. Sub umbra igitur preciosa hujus arboris fiducialiter accubantes, tuam, piissime Jhesu, perfusis affectibus poscimus bonitatem; ut et sacri muneris largitorem celesti benedictione remuneret, et nos, devotissimos tuæ crucis servulos, in ea quam ipse peperit libertate conservet. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia secula seculorum. Amen. »*

Ce petit fragment méritait d'être connu: il pourrait encore servir à établir, contre l'opinion vulgaire, que l'authenticité d'une relique n'était pas sans prix aux yeux des moines *crédules* du moyen âge. Ceux qui les accusèrent d'une crédulité naïve savaient pas que la vérité est la raison de la foi.

Bernardi... de cuculla et de coopertorio Beati Bernardi, et de matta super quam obiit. Quarum imaginum lapides tam pretiosæ quam communes, valorque et pretium facturæ alibi diffusius declarantur; scilicet in declaratione per domnum Guillelmum Mole tradita, et sua propria manu scripta.

F° 10, V°. — Duo magni plati sivi disci argentei, ad serviendum prælato in majori altari, in quorum medio intra figuram solis sunt posita arma (armoiries) sancti Bernardi; qui, sine deauratura, ponderant XV marcas, V uncias cum dimidia.

F° 11, R°. — Sequuntur aliæ reliquiæ in diversis vasculis.

Vas crystallinum cum triplici pede argenteo et deaurato, in quo positus est pollex Beatissimi Bernardi Abbatis, coopertus uno campanili argenteo, in ejus summitate est saphirus. Quod vas fecit fieri Dominus Johannes de Aizanvilla; ponderis IV marcarum cum dimidia, et dimidia uncia.

— Est brachium Beati Malachie argentum; quod fecit fieri idem Dominus Johannes, de Aizanvilla ex VII marcis et dimidia argenti, cum lapidibus pretiosis et annulo incatenato catena argentea.

F° 12, R°. — Parvum serinium ligneum deargentatum, cujus sera est de argento, plenum reliquiis, scilicet: de vestimentis sacerdotalibus Beati Bernardi Abbatis et superior pars crossæ ipsius.

F° 13, R°. — Aliud vas oblongum... continens multas reliquias; videlicet: ... de sancto Bernardo.... ponderis XIII unciarum cum dimidia.

F° 15, R°. — Zona sancti Bernardi de serico, munita argento deaurato in suis extremitatibus.

F° 16, R°. — Tabulare ligneum cum portis (volets), in quo depictæ sunt imagines B. M. et BB. Bernardi et Benedicti—datum a Domino Petro de Vireyo.

F° 17, R°. — Rosarium de ebore appositum imagini argenteæ Beati Bernardi—datum a Domina Catharina Ferrières uxore Domini de Dintavilla (Dinteville).

## B.

## INVENTAIRE DE 1640.

Cet inventaire existe en original aux archives de l'Aube. C'est un registre in-f° en papier, couvert en peau brune; sur le plat de la couverture on lit ces mots: « Inventaire de la sacristie de Clairvaux fait en l'an 1640. » — Malheureusement il est mutilé; les feuillets manquent jusqu'au F° 6. — Au F° 17, R°, on lit: † Inventaire de la sacristie de Clairvaux comprenant le petit reliquaire, les calices et autres argenteries, les ornements pontificaux, les parements d'aultels, chassubles, chappes, les linges, tapisseries et autres choses appartenantes à la décoration de l'Eglise; fait le quatorziesme de may, mille six cent quarante, par l'ordonnance de Révérend Père en Dieu, dom Claude Largentier, quarante cinquième Abbé dudict Clairvaux, en présence de dom Didier Gautherin, et de dom Benoist Lavandier, et mis entre les mains de dom Antoine le Borgnet soubprieur et grand sacristain, et dom Ponce Thibaron aussy sacristain.

F° 6, R° — En la quatriesme armoire cottée D, est premièrement un coffre couvert de feuilles d'argent doré, lequel est supporté de quatre pattes de cuivre; au dessous du couvercle il y a deux rangées de reliques avec leurs noms qui sont gravés dessus; en la plus haulte rangée sont ces reliques, savoir: ..... S. Malachie episcopi.... Ce reliquaire a esté fait du temps de dom Guido X<sup>e</sup> Abbé de Clairvaux.

F° 7, V°. — En l'armoire cottée E, il y a un beau reliquaire d'argent doré, comme en pyramide, où repose le chef de S. Barnabé apostre; la poignée a six images en esmail, au-dessus de laquelle sont

représentés les mystères de l'Annonciation. Sur ces mystères il y a six chapiteaux avec six piliers et autant de tournelles, dans lesquelles les reliques n'ont point d'écriture maintenant. Mais, selon un vieux mémoire trouvé dans ce mesme reliquaire, les reliques qui sont en ces tournelles sans inscription propre, sont... de *coopertorio S. Bernardi*. Ce reliquaire a esté fait du temps des RR. PP. en Dieu dom Evrard. XVII<sup>e</sup> et de dom Guillausme II, XVIII<sup>e</sup> Abbés de Clairvaux.

F<sup>o</sup> 9, V<sup>o</sup>. — En la sixiesme armoire, cottée F, il y a une grande table d'argent doré, embellie de diverses pierres précieuses et bordures de perles, communément appelée la *Table des Anges*, qui se ferme à deux portes, au-dessus desquelles il y a deux anges en bosse, et au-dedans l'on voit au milieu une croix artistement élaborée, contenant une partie de la vraie croix de Notre-Seigneur envoyée à S. Bernard par le patriarche de Hiérusalem. En toute la table, il y a cent et seize cabinets tant quarés et ronds comme en triangle et en forme de losanges, où il y a diverses reliques avec leurs noms qui y sont gravés... Cette table a esté faite du temps de dom Guillausme XII<sup>e</sup> Abbé de Clairvaux. En l'un des cabinets était le doigt de S. Bernard mais il n'y est plus maintenant.

F<sup>o</sup> 10, V<sup>o</sup>. — En la septiesme armoire cottée G, est premièrement une grande chässe d'argent doré, faite en forme de coffre, préparée pour mettre le corps de nostre glorieux père S. Bernard. En l'un des bouts est un crucifix, et en l'autre, N. D. tenant le petit Jésus. A l'entour sont les douze apôtres. Aux deux chapiteaux des deux côtés de la longueur est une armoire portant deux espèces croisées avec une barre d'or où il y a deux hures de sanglier, et au milieu une croce, le tout environné d'un chapeaut de feuilles vertes. Le couvercle est parsemé de pierreries, et à l'un des bouts l'image de N. S. au jugement, et en l'autre la mission du Saint-Esprit. Tout au-dessus est un petit clocher sans cloche, sur lequel il y a un crucifix. Cette chässe a esté donnée à Clairvaux par Monsieur Tristand, évesque de Xaintes, et auparavant religieux de Clairvaux (1).

(1) On parle de cette chässe, donné par Messire Tristan de Bizet, dans un *Mémoire donné à M. Adrien Cottin, pour le fait des libertés de l'Eglise de France.* (Thes. Nov. Anecd., tome II, col. 1419-1420. *Acta varia de schismate Pontificum Avenionensium.*)

§ XI. Or, véons les maux et les inconveniens qui aviennent par les exactions que le pape a fait.

§ X. Premièrement, par les vacquans des prélatures, qu'il prent, lesquelles il faut payer devant le maire quant un évesque ou un abbé est promu; il faut payer une grosse somme d'argent de laquelle somme on ne peut finer sans vendre l'héritage de l'Eglise... comme il est venu en l'Abbé de Saint-Germain-des-Prez... Dieu scet combien il y en a d'autres ou royaume de France, et de l'abbaye de Clairvaux, où estoit une noble chässe, là, où estoit le corps de S. Bernard, qu'il a fallu, vendre pour VII vacquans.

Il faut y regarder à deux fois pour accepter les accusations des gallicans contre les papes. Ainsi, dans les deux assertions que je transcris, il y a deux erreurs. Le corps de S. Bernard ne fut jamais tiré de son tombeau avant la révolution, et la chässe que l'évêque de Saintes destinait à ses vénérables reliques, fut si peu vendue pour VII vacquans, que les Bénédictins la virent encore et l'admirent en 1717.

F<sup>o</sup> 11. R<sup>o</sup>. — Même armoire.

Une image d'argent doré haute de quatre pieds ou environ, laquelle représente notre glorieux Père, saint Bernard. Au pied est un chrystal enchassé en argent, aux quatre coings duquel sont douze perles jointes à quatre saphyrs. Sous ce chystal il y a : *De costa S. Bernardi — de cuculla et coopertorio S. Bernardi — de pileo S. Bernardi — de matta super quam obiit S. Bernardus*. A l'entour du pied sont plusieurs fenestres esmaillées, sur lequel est saint Bernard portant l'église de Clairvaux, qui en son clocher a une clochette dedans et une croix en haut, et tient une croce artistement élaborée et ornée de perles et de pierres. Derrière son chef est un diadème embelli et de perles et de pierres.

F<sup>o</sup> 11. V<sup>o</sup>. — Même armoire.

Une table d'argent doré, ornée de perles et de pierreries, appelée la *Table d'Almaricus* (la Table d'Amaury). Au milieu est une assés grande croix artificiellement élaborée, contenant une portion de la vraie croix de N. S.... Au quatre coings de la croix, il y a quatre cadres couverts de chrystals, sous lesquels sont diverses reliques. Au quatrième crystal qui est en bas, il y a des reliques de S. Malachie et de S. Bernardo. La portion du bois sacré qui est au milieu de la table a esté envoyée à Clairvaux par Almaricus, roy de Hiérusalem.... Il y a une table de parchemin faite selon la forme de ce reliquaire où est déclaré comme Almaricus envoya cette partie de la vraie croix à l'instance de S. Bernard qui luy apparut.

F<sup>o</sup> 17. R<sup>o</sup>. — L'an 1635, au mois de septembre, le grand et le petit reliquaire, à cause des troubles et dangers de la guerre, ayant esté transportés de la sacristie, et cachés en un lieu d'assurance jusque au mois de mars de l'an 1640, l'humidité du lieu où ils estoient enfermés a consommé et réduit en poussière les escripteaux de plusieurs reliques, qui avaient chacune en particulier leur superscription; mais n'en ont plus maintenant, ou, si elles en ont, ce sont celles-cy ou semblables : *Harum reliquiarum nomina sunt in libro vite. — Scribuntur in libro predestinationis. — Nos latent sed non Deum. — Ignorantur a nobis.* — Et d'autant que les vieux inventaires et certains mémoires qu'on a trouvés font mention des reliques de quelques reliquaires particuliers, autant qu'on a peu cognoistre et juger probablement, et qu'on s'est peu bonnement souvenir, on a laissé sur ces reliquaires particuliers des petits billets contenant les noms d'aucunes reliques qui y sont, quoy qu'elles soient maintenant entremelées par ensemble et qu'on ne les ait peu distinguer l'une de l'autre.

F<sup>o</sup> 18. R<sup>o</sup>. — Un reliquaire d'argent doré, esmaillé à l'entour; le pied est fait en triangle, sur lequel trois bandes soustiennent le chrystal où est le poulce de nostre glorieux père, saint Bernard, premier Abbé de Clairvaux. La couverture est en forme de pyramide, et au-dessus il y a un bouton d'argent doré. Ce reliquaire a esté fait par l'ordonnance du R. P. en Dieu dom Jeam d'Aizanville, XXX<sup>e</sup> Abbé de Clairvaux.

F<sup>o</sup> 18. R<sup>o</sup>. — Un bras d'argent où est un os du bras de saint Malachie, archevesque et primat de toute l'Hibernie; au bas et auprès de la main est une bordure de pierreries et d'images d'argent esmaillé. En deux doigts de la main il y a deux anneaux dont le plus petit n'est que d'airain et a une pierre au milieu; le plus grand est d'argent et a trois pierres. Au dos de la main est la Vierge en argent esmaillé.

F<sup>o</sup> 18. V<sup>o</sup>. — Un reliquaire d'argent doré, fait en forme de chapelle, lequel a un crucifix en haut,

se démonte au pied et s'ouvre au milieu, où il y a un rond couvert d'un vitre de part et d'autre, sous lequel il y a : *De pulvere capitis B. Bernardi. De cuculla S. Bernardi.*

F<sup>o</sup> 19. V<sup>o</sup>. — Un reliquaire en façon de gobelet, fait d'une grosse noix, tenue de trois bandes d'argent. Sur le pied, qui est d'argent doré, est escript : *Guido* et sur la poignée qui est en esmail : *Ego sitio*. La couverture de verre à un cercle d'argent doré; il y a yeellui : *De pulvere capitis B. Malachie primatis Hibernie.*

F<sup>o</sup> 19. V<sup>o</sup>. — Un coffret de chrystal, soutenu de quatre pieds, faits en façon de roses, desquelles trois sont d'argent et l'autre n'est que d'airain. Au deux bouts il y a des roses gravées, et au dedans il y a : *De pulvere mattæ super quam obiit B. Bernardus.*

F<sup>o</sup> 20. R<sup>o</sup>. — Un reliquaire d'argent, en forme de tour. En la poignée sont six roses en esmail et en haut une petite croix, et six fenestres tenues de six bandes d'argent doré. Au dedans, il y a : *De pulvere capitis B. Malachie archiepiscopi et primatis totius Hibernie.*

F<sup>o</sup> 20. R<sup>o</sup>. — Un petit reliquaire d'argent doré; la boîte s'ouvre des deux costés, en l'un desquels est N. S. portant sa croix, et en l'autre un *Agnus Dei*. Il y a dedans : *De pulvere capitis S. Bernardi primi Clarevallis abbatis*. Il a été fait par l'ordonnance de R. P. en Dieu dom Claude Largentier, XLV<sup>e</sup> Abbé de Clairvaux.

F<sup>o</sup> 26. R<sup>o</sup>. — Argentierie.

Deux petits chandeliers d'argent, lesquels sont dorés en plusieurs endroits. Les pieds sont ronds, et en la pomme d'iceux est un escusson my-parti, au milieu duquel sont les armes de saint Bernard; et, d'un costé, il y a trois estoilles, une cicoigne et un lion, et de l'autre costé sont les mesmes armes.

F<sup>o</sup> 30. V<sup>o</sup>. — Ornaments pontificaux.

Deux croces. — La première est d'argent doré, laquelle se démonte en quatre pièces. La pièce d'en bas est, sans façon, ferrée au bout d'une pointe de fer à pand. La seconde et troizième pièces sont parsemées de fleur de lis. La quatriesme contient les douze apostres, et l'arbre de Jessé avec plusieurs feuillages à l'entour. Au mitant (milieu) du dessus de la croce est la Vierge donnant du lait à saint Bernard. Cette croce se met dans un estuis de cuir, qui est divisé en deux. Le mouchoir qui en dépend a en haut un bouton d'orfevrie, et au dessous, est un fond de satin rouge, avec des branches d'or et semences de perles où, d'un costé, est N. D. tenant son fils, en broderie d'or et de l'autre costé est Saint Bernard, à demy-corps, tenant d'une main l'église de Clairvaux, et de l'autre une croce. Le mouchoir a plusieurs bouquets de broderie de soye, et au bas une frangette de soye blanche et ysabelle.

La seconde croce est d'argent blan... Le mouchoir a au haut une pointe de drap d'or, où est saint Jean l'Evangeliste, saint Bernard et deux autres religieux.

F<sup>o</sup> 58. R<sup>o</sup>. — Chappes rouges.

Une chappe de drap d'or fin façonné de velours rouge; l'orphroy (1) en broderie d'or et de soye a S. Bernard tenant l'église de Clairvaux, S. Robert, S. Benoist, S. Malachie... Sur le chapperon est un *Monstru te esse matrem.*

F<sup>o</sup> 58. R<sup>o</sup>. — Deux chappes de damas rouge parsemé de bouquets tant d'or fin que de soye verte et isabelle, avec des rosettes d'or... L'orphroy de l'une a six tableaux de broderie représentant divers miracles de S. Bernard. Sur le chapperon est le trépas de S. Bernard.

(1) Vide *Cangii Gloss. Verbo Aurifragium.*

F<sup>o</sup> 62. R<sup>o</sup>. — Panneaux et rideaux servant au grand autel.

Deux rideaux de damas blan où sont les armes de S. Bernard. Le bas est orné d'une frange d'or fin et de soye rouge, et, tout à l'entour, il y a un passément d'or fin large d'un demy-doigt.

F<sup>o</sup> 63. R<sup>o</sup>. — Trois panneaux faits en quarreaux de drap d'or et de damas rouge à fleurs d'or et de soye, tout à l'entour est une bande de velours violet; la frange est de soye rouge. Ces panneaux servent au dossier, autrement au ciel de damas caphart jaulne et blan, qui se met sur le tombeau de nostre glorieux Père saint Bernard, es-jours solennels.

F<sup>o</sup> 63. V<sup>o</sup>. — Deux rideaux de damas rouges, l'un desquels porte les armes de saint Bernard. La frange au bas est de soye verte.

F<sup>o</sup> 64. V<sup>o</sup>. — Panneaux et rideaux violets pour le grand-autel.

Deux rideaux de damas violet; chacun desquels a un escusson des armes de saint Bernard.

F<sup>o</sup> 69. V<sup>o</sup>. — Parements de la crédençe. — Parements blancs.

Un mystérian, autrement parement blan de la crédençe, qui est de satin parsemé de fleurettes; au milieu sont les armes de saint Bernard; la frontière est faite par quarreaux de satin jaulne, bleu, blan et rouge, avec une frange de soye de diverses couleurs. Au bas est aussy une frange de soye de plusieurs couleurs.

F<sup>o</sup> 70. R<sup>o</sup>. — Parements verts de la crédençe.

Un mystérian de satin verd de Bourges, ayant au milieu deux anges tenant un calice, sur lequel est une hostie; et aux costés, les armes de saint Bernard.

F<sup>o</sup> 74. R<sup>o</sup>. — Couvertures de diverses couleurs sur les piscines du maître-autel.

Une piscine de satin jaulne; au milieu est N. S. embrassant sa croix, et saint Bernard à ses pieds, avec cet escripteau : *Miserere mei Deus.*

F<sup>o</sup> 74. V<sup>o</sup>. — Couvertures des piscines des petits autels. — Couvertures blanches.

Une piscine de toile blanche avec plusieurs escriptures de soye rouge, entre lesquelles il y a des barres faites en tapisserie de soye verte. Au bas, sont deux escussons, l'un de saint Bernard, l'autre portant un lion noir en champ d'or; au bas est une frange de soye rouge.

F<sup>o</sup> 76. V<sup>o</sup>. — Corporaliers et volets rouges.

Un corporalier de velours rouge, où N. D. donne du lait à saint Bernard, en broderie d'or fin. Aux bords est escript : *Beatus Bernardus quasi vas auri solidum.*

F<sup>o</sup> 78. V<sup>o</sup>. Corporaliers et volets de diverses couleurs.

Deux corporaliers de velours bleu à ramages. En l'un est une croix de broderie parsemée de perles; en l'autre est un saint Bernard de papier, en un rond de vieille broderie usée.

F<sup>o</sup> 79. Coussins blancs.

Deux coussins de lacs de filet blanc. En l'un est N. D. dans un soleil, et en l'autre saint Bernard à genouil.

F<sup>o</sup> 80. V<sup>o</sup>. Coussins de diverses couleurs.

Trois coussins en tapisserie de Turquie, où sont les armes de saint Bernard.

F<sup>o</sup> 81. V<sup>o</sup>. — Parures diverses pour orner plusieurs lieux de l'Eglise.

Une petite chässe de cuivre doré, fermante à deux ventillons : au dessus, l'on voit quatre ronds; l'un devant, l'autre en derrier, et les deux autres aux deux costés. Celui qui est au-devant est couvert d'un petit chrystal, sous lequel sont les reliques.... S. Malachie.... Tout au haut se met une

pyramide qui a une croix, sur laquelle est un crucifix en bosse.

F° 82. R°. Un parement pour orner les piliers de la pyramide qui est sur la porte du chœur, entre le siège de l'abbé et du prieur, où est la vierge tenant son Fils. Ce parement est de velours violet; au bas duquel de part et d'autre est l'arbre de Jessé, en broderie d'or et de soye; et en hault est N. S. embrassant S. Bernard. Au haut de l'arbre de Jessé est un chaperon en broderie d'or fin, dans lequel Dieu le Père est représenté portant son Fils entre ses bras; au-dessus est le Saint-Esprit, et à costé deux anges.

F° 82. V°. — Un devant de corporallier de satin blanc, où la Vierge donne du lait à saint Bernard; et au hault, le Saint-Esprit est dans une nue; le tout en broderie d'or et de soye.

F° 82. V°. — Le poël, autrement le drap mortuaire de velours noir; ayant une croix qui va tout du long, faite de quarréaux de tapisserie, avec des nœuds d'amour et des ronds de taillure de satin blanc. Au milieu il y a une teste de mort de satin, environnée de larmes d'argent et de quatre flammes de clinquant d'or; s'y voyent aussi quatre escussions: deux de saint Bernard, entourés d'un chapelet de taillure de satin blanc, et les deux autres portant les armoiries, tant de saint Bernard et de Clairvaux, comme celles de R. P. en Dieu, dom Claude Largentier, XLV<sup>e</sup> abbé de Clairvaux, lequel a fait faire ce poël.

F° 83. V°. Tapisserie.

Une grande pièce de tapisserie, où est N. S. priant au Jardin, ayant aux deux bouts S. Jean et S. Bernard.

F° 84. R°. — Une petite pièce de tapisserie, en forme de tapis, au hault de laquelle sont les armes de S. Bernard; au milieu un ange, et au bas l'aigle de S. Jean.

Item. Une petite pièce de tapisserie, en forme de tapis; au hault sont les armes de S. Bernard, dans un rond, et au bas est S. Paul, dans un autre rond.

Item. Un petit parement de tapisserie servant au dais du tombeau de nostre glorieux Père S. Bernard, où est N. D. donnant du lait à S. Bernard; avec une armoirie qui a un chevron rompu jaune. en champ d'azur. Au-dessus est escript: *Sicut myrrha*.

On conserve dans les archives de l'Aube une copie du marché de la chässe destinée par l'évêque de Saintes à renfermer le corps de saint Bernard, et dont il est question dans l'inventaire de 1640, f° 10, V°.

Cette copie est de la fin du seizième siècle ou du commencement du dix-septième; on en lira avec intérêt la reproduction.

« 1577, 27 juillet. — Fut présent en sa personne Révérend Père en Dieu, messire Tristan de Bizet, Evêque de Xainctes et abbé commendataire de l'abbaye Saint-Nicolas-au-Boys, diocèse de Laon, disant que dès son jeune aage il auroit été mys religieux au convent et monastère Nostre-Dame de Clervault, ordre de Cisteaux, receu profex en icelluy et tant costumé aux estudes, que par le moyen d'icelles et par la grace de Dieu, il auroit et a esté pourveu en grandes dignitez et offices, et à raison de ce possédé, comme il fait encores, de grands biens et possessions en l'Eglise. Ne voullant le dict sieur estre ingrat envers la dicte Eglise et convent, mais voullant aucunement icelle rémunérer et récompenser des biens spirituels et temporels qu'il en a receuz, il auroit dès longs temps eu, comme il a encores de présent, voulloir et intention de faire faire en l'honneur et gloire de Dieu Nostre Père, Sauveur et Rédempteur Jésus Christ, Père,

Filz et Saint Esprit, de la Très-Sacrée Vierge. Marye, Monsieur Saint Bernard, une chässe d'argent, pour en icelle meetre et reposer les sacrez ossemens dudict saint Bernard, estans en ladicte église Nostre-Dame de Clervault; à la charge de meetre et associer par les religieux, abbé et convent dudict Clervault le dict sieur Révérend aux prières et oroisons qui se dient journellement en ladicte église et convent, et aussy de meetre et inscripre au Martiroge et livre des bienfaits d'icelle leur dicte église (le nécrologe) le contenu en ces présentes, afin de perpétuelle mémoire.

« Pour faire laquelle chässe, auroit ledict sieur Révérend fait venir par devers luy honorable homme Jacques Beguyn et Jehan Jolly, maistres orfèvres à Paris, y demeurans; assavoir, ledict Beguyn, rue des Lavandières, et le dict Jolly, rue de la Vannerie; ausquelz, il auroit dict son dict voulloir et intencion, et demandé s'ilz voulleroient entreprendre à faire ladicte chässe, selon le portraict qu'il leur monstreroit: à quoy lesdictz Beguyn et Jolly se seroient consentiz et accordez.

« Partant icelles partyes, de leur bon gré et bonne volonté, sans contraincte aucune, si comme elle disoient, recogneurent et confessèrent avoir fait, feisrent et font entre eux et de bonne foy, les marché, promesses et obligations qui ensuyvent: C'est assavoir: lesdictz Beguyn et Jolly avoir promis et prometent, et de fait se sont obligez et obligent l'un pour l'autre, et chacun d'eulz seuls et pour le tout, sans division ne discussion, renoncans aux bénéfices de division ordre de droit et de diseution, à et envers ledict sieur Révérend, ce acceptant de faire et parfaire bien et deument, au dict d'ouvriers et gens en ce congnoissans, ladicte chässe d'argent, de trois piedz et demy ou environ de longueur, de trois piedz de haulteur, comprins les harpies de dessoubz, et de 20 poules de largeur; poissante huit vingt mares ou environ qui sera enrichie des ymages des douze Apôtres à l'entour, de l'image Nostre-Dame tenant son enfant, assize sur le bout de devant de la dicte chässe: de l'image saint Bernard, et de la portraiture d'un priant à genoulx, en habit de religieux dudict ordre de Cisteaux; et y meetre et associer les pierreries qui leur seront baillées; et faire tous autres enrichissemens: le tout suyvant le portraict de ce fait qui a esté paraphé par lesdicts notaires soubz-signez, ne varietur, et duquel en a esté baillé autant ausditz Beguyn et Jolly.

« Et pour ce faire sera tenu et promet ledict sieur Révérend Evêque fournir l'argent qu'il conviendra pour ce faire: duquel ilz ont présentement receu dudit sieur Révérend cent neuf marcs, trois onces, trois gros, pour commencer ladite chässe,

Et à faire ladicte chässe telle et ainsi que dessus seront tenuz lesdictz Beguyn et Jolly commencer dedans huit jours, prochainement venant, et icelle rendre faicte et parfaicte, bien et deument comme dict est, dedans le premier jour de mars aussy prochainement venant, ou cas qu'ils ne chomment d'argent pour meetre en œuvre à icelle. Ceste promesse sera prisée et estimée pour ladicte façon au dict de gens en ce congnoissans, desquelz lesdictes partyes conviendront respectivement d'une part et d'autre, incontinent ladicte besongne faicte: lequel pris ledit sieur Révérend promet et gage et s'oblige bailler et payer ausdictz Beguyn et Jolly, ou au porteur: assavoir deux cens escuz d'or soleil dedans d'huy en quinze jours prochainement venant et le reste au feu et ainsi qu'ils besoingneront à faire ladicte chässe; car ainsi a esté expressément dict, convenu et accordé entre lesdites partyes,

promectans et obligeans chacun en droict soy les ditez Beguyn et Jolly, l'un pour l'autre et chacun d'eulz seul et pour le tout, sans division ne de discussion, renoncans comme dessus. Faict et passé double l'an mil cinq cens soixante dix sept, le samedi vingt septiesme jour de juillet. »

J'ajoute ici l'extrait d'un titre conservé aussi dans les archives de l'Aube,

1578, 17 nov. — Acte passé par D. Lupin Le Myre, Abbé de Clairvaux, au profit d'un certain M<sup>e</sup> Hardouyn Manchen, demeurant à Paris. On y lit: «..... Pour mieux..... desgager nostre conscience de la promesse que nous... avons... faicte à Messire Tristand de Bizet, naguères évêques de Xainctes, et de présent Abbé de S. Nicollas-au-Boys..... premièrement quant il nous a promys et donné la chässe qu'il faict à présent achever pour mettre les reliques de Monsieur S. Bernard; et secondement quant il nous a donné et à nostre maison une chapelle de drap d'or toute complete.... »

— Copie sur papier. — Collationnée en 1594. Chef d'un martyr de la légion thébaine donnée à l'abbaye de Clairvaux.

1260, 2 mai. — « Universis presentes litteras inspecturis Domina Agnas Comitissa de Castris salutem et testimonium perhibere veritati. Universitati vestre tenore presentium dignum duximus intimandum quod Nos in Treverensi civitate constitute dedimus venerabili Patri Domino Johanni Abbati Clavall. (XX<sup>e</sup> abbé de Clairvaux), ob reverentiam et devotionem quam habemus ad ipsum et ad Ordinem, unum caput de legione Thebeorum, quod nobis dedit Abbas sancti Martini Treverensis. In cujus rei testimonium presentem litteram eidem dedimus patentem sigilli nostri munimine roboratam. Datum ann. Dom. M<sup>o</sup>. CC<sup>o</sup>. LX<sup>o</sup>. in crastino invent. S. Crucis. »

— (Archives de l'Aube.) — Original sur parchem. — scellé sur simple queue. — Le sceau manque.)

Altaria Basilice Clavallensis.

Feuille volante, écriture du XVI<sup>e</sup> siècle. (Archives de l'Aube.)

Altare S. Anne, matris B. M. V.

— SS. Benedicti et Roberti, CC., et Remigii episcopi.

— SS. MM. Georgii, Mauricii, cum sociis suis; et Arsenii, C.

— B. Archangeli Michaelis, et omnium BB. Spirituum.

— BB. Joannis et Mathei, Marci et Luce, Evangelistarum.

— SS. Apostolorum Philippi, Jacobi, Mathie et Barnabe.

## DOCUMENTS

### SUR UN VOYAGE DE S. BERNARD EN FLANDRES

ET  
SUR LE CULTE DE NOTRE-DAME D'AFFLICHEM (1),  
Recueillis par le R. P. Dom PITRA, de l'ordre de Saint-Benoît.

L'une des petites villes de la Belgique, Termonde, possède une église d'humble apparence, bâtie par des Capucins, propre, pieuse, et, comme toutes les églises belges, riche en œuvres d'art et en monuments des saints. L'artiste s'étonnera d'y rencontrer plus d'un grand maître, Murillo, Crayer, Jordaens; un Van Dyck des plus remarquables est passé dans une église voisine et y montre, au pieds d'un

(1) Voir *Revue Catholique* de l'université de Louvain, ann. 1848, t. III, p. 400 et 457. La dissertation qui précède les documents que nous publions,

— SS. Apostolorum Andree et Thome, Simonis et Jude.

— SS. Apostolorum Petri et Pauli, Jacobi, Zebedei et Bartholomei.

— N. S. J. C. et ejus Genitricis.

Altare S. Johannis Baptiste et precursoris Domini.

— SS. Stephani, Fabiani et Sebastiani, et Ignatii M. M.

— SS. MM. Laurentii, Vincentii et Clementis pape.

— SS. MM. Desiderii episcopi, Mammets, Dionisii, Mauricii.

— Ommium SS.

— SS. Martini et Juliani CC.

— capelle de Larrey, dedicatum in honorem B. M. V. et apostolorum Petri et Pauli.

— SS. VV. Margarete, Felicitatis, necnon Marie Magdalene et Marie Egptiace.

— SS. IV<sup>or</sup> Ecclesie Doctorum.

— SS. CC. Eligii episcopi Noviomensis, Ludovici regis Francie, et Yonis.

— S. Dionisii cum sociis suis.

— S. Thome episcopi et martyris, et Martialis episcopi.

— SS. Edmundi, Guillelmi, Macuti et Johannis Christostomi episcoporum.

— SS. CC. Anthonii, Pauli, Fiacrii et omnium BB. Heremitarum.

— sacelli de Aizanvilla, consecratum in honorem B. M. et BB. Bernardi et Malachie.

— BB. Nicolai Mirre, Petri Tharantasi episcoporum, et Catherine V. et M.

— S. Crucis.

— S. Trinitatis et B. D. Genitricis.

— SS. Innocentium M. M.

— SS. VV. Agathe, Lucie, Prisce et Anastasie.

— SS. VV. Agnetis M., Petronille et Scholastice.

— majus Ecclesie.

— B. Bernardi.

— B. Malachie.

— SS. MM. Eutropii, Zozime et Bonoze.

— S. J. B. in capella Flandrie.

— S. Panthaleonis M.

— S. Audomari episcopi.

On conserve dans les Archives de l'Aube l'inventaire des ornements de la chapelle des MM. S. Didier et S. Mammès, fait le 29 nov. 1651, par fr. Claude Jacquet, religieux de Clairvaux. — *Idem* de la chapelle S. André, 18 avril 1656 et 15 avril 1669. — *Idem* de la chapelle des SS. Innocents, 1656. — *Idem* de la chapelle S. Claude, 1659.

Division, scribendam xi Kal. Apr. M. DCCC LV.

Christ en croix, le fondateur du convent, l'un de ces pauvres Franciscains qui ont toujours si heureusement inspiré l'art, même sous une palette protestante. Veuve de son chef-d'œuvre, cette église a reçu, comme en échange, un trésor bien autrement précieux, une Madone glorifiée par un miracle de S. Bernard. Vénérée depuis le onzième siècle, elle a été conservée et déposée là, récemment, par les est reproduite dans la forme qu'elle a dû prendre pour s'accommoder aux lecteurs ordinaires des ouvrages périodiques.